



Les salaires dans la fonction publique territoriale

En 2017, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants

En 2017, un salarié de la fonction publique territoriale (FPT) perçoit en moyenne 1 944 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des collectivités territoriales, tous emplois et catégories confondus, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Entre 2016 et 2017, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants.

Les fonctionnaires représentent près de 80 % des effectifs en équivalent temps plein de la FPT. Leur salaire net moyen progresse de 1,0 % en euros constants. Pour les non-fonctionnaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés, il augmente de 1,2 %.

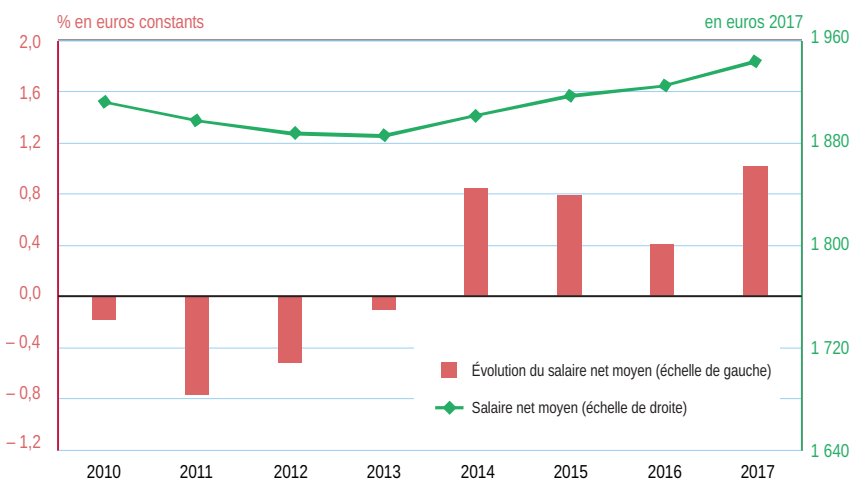
Le salaire net moyen s'élève à 1 843 euros par mois dans les communes, à 2 078 euros dans les régions et à 2 159 euros dans les départements. Le salaire net des femmes est inférieur de 9,1 % en moyenne à celui des hommes, après 9,2 % en 2016. À caractéristiques identiques, l'écart se réduit à 4,9 %.

Pour les salariés présents toute l'année en 2016 et en 2017 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, le salaire net moyen augmente de 1,8 % en euros constants. Ceci reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

Julie Goussen (division Salaires et revenus d'activité, Insee)
Faustine Büsch (département des études et des statistiques locales, DGCL)

Fin 2017, 1,9 million de salariés civils, y compris bénéficiaires de contrats aidés, mais hors assistants maternels et apprentis, travaillent en France dans les collectivités territoriales et les établissements publics locaux. En 2017, le volume de travail dans la fonction publique territoriale (FPT) s'élève à 1,8 million d'équivalents temps plein (EQTP), dont près de 80 % de fonctionnaires. Les non-fonctionnaires regroupent les contractuels, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés relevant d'autres statuts (collaborateurs de cabinet, etc.). Les secteurs d'activité, ou **filiales**, dans la FPT sont variés : ainsi, près d'un salarié sur deux travaille dans la filière technique, un sur quatre dans la filière administrative, un sur dix dans la filière sociale et autant pour l'ensemble des filières de la culture, de l'animation et du sport.

1 Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la FPT depuis 2010



Note : évolutions y compris militaires entre 2010 et 2012, hors militaires entre 2012 et 2017 et y compris apprentis entre 2010 et 2016, hors apprentis entre 2016 et 2017.

Champ : France, salariés des collectivités territoriales (y compris contrats aidés ; hors assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

2 Salaires mensuels moyens en EQTP dans la fonction publique territoriale en 2017

Tous statuts confondus, le salaire net moyen s'élève à 1 944 euros par mois en 2017

En 2017, le **salaire net moyen en EQTP** dans la FPT s'élève à 1 944 euros par mois, en hausse de 2,1 % sur un an en euros courants. Corrigé de l'inflation, c'est-à-dire en euros constants, il augmente de 1,0 %, soit davantage que les trois années précédentes (+ 0,8 % en 2014 et en 2015 et + 0,4 % en 2016 ; *figure 1*). Ces hausses successives font plus que compenser les baisses du début de la décennie : le salaire net moyen en 2017 est en euros constants supérieur de 1,7 % à son niveau de 2010. Le **salaire brut** moyen en EQTP est de 2 363 euros par mois, en hausse de 1,4 % en euros constants (*figure 2*). L'écart d'évolution entre le salaire net et le salaire brut provient de l'augmentation des taux de cotisations salariales, principalement au titre de la réforme des retraites de 2010 (+ 0,35 point au 1^{er} janvier 2017 pour les fonctionnaires notamment).

À statut et cadre d'emplois donnés, le salaire net augmente en moyenne de 0,9 %

La structure des emplois par qualification se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et des avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'évolution du salaire net moyen provient, d'une part, de ces modifications de structure (pour + 0,1 point en 2017), d'autre part de l'évolution des salaires pour chaque groupe de salariés : en 2017, un agent perçoit en moyenne 0,9 % de plus qu'un agent de mêmes statut et **cadre d'emplois** en 2016.

Le salaire net moyen des fonctionnaires augmente de 1,0 %

En 2017, le salaire en EQTP des fonctionnaires s'élève à 2 026 euros nets en moyenne par mois, en hausse de 1,0 % en euros constants par rapport à 2016. Leur salaire brut moyen croît de 1,4 %, à 2 456 euros. Le salaire brut comprend à la fois le **traitement indiciaire brut** (77 % du salaire brut en moyenne) et les primes et rémunérations annexes (23 % ; *figure 3*). Ces dernières incluent notamment les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les rémunérations des heures supplémentaires, les indemnités versées au titre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ou encore les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET). En 2017, le traitement indiciaire brut augmente en moyenne de 1,8 % ; il bénéficie de la hausse de la valeur du point d'indice (effet en année pleine de la hausse de 0,6 % en juillet 2016 puis de celle de 0,6 % en février 2017) ainsi que de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels,

Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen		
	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	
Fonctionnaires	79,1	2 456	1,4	2 026	1,0
Non-fonctionnaires	20,9	2 014	1,4	1 633	1,2
<i>Non-fonctionnaires hors contrats aidés</i>	17,1	2 126	0,7	1 723	0,5
Ensemble (y compris contrats aidés)	100,0	2 363	1,4	1 944	1,0
Ensemble hors contrats aidés	96,2	2 397	1,2	1 972	0,9

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 79,1 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPT en 2017. Leur salaire net moyen est de 2 026 euros en 2017, en hausse de 1,0 % en euros constants par rapport à 2016.

Champ : France, salariés des collectivités territoriales en équivalent temps plein (hors militaires, assistants maternels et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

3 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2016 et 2017 pour les agents fonctionnaires de la fonction publique territoriale

	Salaire 2017 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2016-2017 (en point)	
					du salaire brut	du salaire net
Salaire brut	2 456	100	121	1,4	1,4	1,7
Traitement indiciaire brut	1 893	77		1,8	1,3	
Primes et rémunérations annexes*	562	23		0,3	0,1	
Cotisations salariales (y.c. CSG et CRDS)	- 429		- 21	3,2		- 0,7
Salaire net	2 026		100	1,0		1,0

* Y compris indemnité de résidence et supplément familial, qui est rapporté à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : en 2017, le salaire brut augmente de 1,4 % en euros constants. L'évolution du traitement indiciaire brut contribue à cette hausse pour 1,3 point, celle des primes et rémunérations annexes pour 0,1 point.

Champ : France, agents fonctionnaires des collectivités territoriales en équivalent temps plein (hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR). En 2017, ce protocole se traduit par le transfert d'une partie des primes en points d'indice pour les fonctionnaires des **catégories A et C**. Il intègre également des mesures catégorielles, avec la revalorisation des **grilles indiciaires** de certains cadres d'emplois. Du fait de son poids prépondérant dans le salaire brut et de son évolution plus dynamique que celle des primes, le traitement indiciaire brut moyen explique presque toute la hausse du salaire brut moyen en 2017. Les primes et rémunérations annexes n'augmentent en effet que modérément (+ 0,3 %), en raison notamment du transfert d'une partie des primes en points d'indice.

Parmi les fonctionnaires, le salaire net moyen est plus dynamique dans la catégorie A

Trois quarts des fonctionnaires de la FPT (soit près de trois agents de la FPT sur cinq, tous statuts confondus) appartiennent à un corps de catégorie C, 15 % relèvent de la catégorie B et 9 % de la catégorie A. Cette répartition varie peu en 2017. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A augmente de 1,6 % en euros constants, à 3 385 euros par mois en 2017. Celui de la catégorie B progresse de 0,6 %, à 2 358 euros, et celui de la catégorie C de 1,1 %, à 1 789 euros (*figure 4*). Le dynamisme du salaire des catégories A est porté notamment par la mise en place de nouveaux

grades et cadres d'emplois aux indices plus élevés (par exemple, la création d'un grade d'attaché hors classe), en lien avec la mise en place du PPCR. De même, pour la catégorie C, la refonte des grilles indiciaires contribue au dynamisme du salaire moyen.

Le salaire net moyen des non-fonctionnaires augmente de 1,2 %

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 1 633 euros nets par mois en 2017, en hausse de 1,2 % en euros constants sur un an. Le nombre de contrats aidés (en EQTP), en moyenne moins rémunérés, baisse de 11,2 % en 2017, ce qui rehausse mécaniquement la rémunération moyenne. Hors contrats aidés, le salaire net moyen des non-fonctionnaires augmente de 0,5 %.

Le salaire net moyen s'élève à 1 843 euros par mois dans les communes et à 2 159 euros dans les départements

Les principaux employeurs de la FPT sont les communes (54 % de l'emploi total en EQTP) et les départements (14 % ; *figure 4*). Le salaire net moyen s'élève à 1 843 euros par mois dans les communes, à 2 078 euros par mois dans les régions et à 2 159 euros dans les départements. Il varie de 1 733 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, dont un tiers ne sont pas fonctionnaires, à

4 Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens en EQPT des salariés en 2017 et des salariés présents en 2016 et 2017

	Salariés en 2017			Salariés présents en 2016 et en 2017 ¹		
	Structure des effectifs en 2017 (en %)	Salaires net moyen (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2016 et en 2017 (en %)	Proportion des effectifs présents en 2016 et 2017 par rapport aux effectifs de 2016 (en %)	Évolution de la RMPP ² nette 2016-2017 (% en euros constants)
Fonctionnaires	79,1	2 026	1,0	89,7	74,4	1,7
<i>dont : catégorie A</i>	7,5	3 385	1,6	8,5	73,1	1,9
<i>catégorie B</i>	12,0	2 358	0,6	13,1	73,1	1,9
<i>catégorie C</i>	59,6	1 789	1,1	68,1	74,8	1,6
Non-fonctionnaires	20,9	1 633	1,2	10,3	32,5	2,7
Ensemble (y c. contrats aidés)	100,0	1 944	1,0	100,0	65,7	1,8
Communes	53,7	1 843	1,0	54,2	65,6	1,8
CCAS ³ et caisses des écoles	6,6	1 733	1,0	5,2	50,4	1,4
EPCI ⁴ à fiscalité propre	13,3	2 024	1,0	12,5	65,2	1,9
Autres structures intercommunales	3,6	1 909	0,6	3,0	55,7	1,8
Départements	13,8	2 159	0,8	15,2	71,8	1,6
Services départementaux d'incendie et de secours	2,9	2 645	0,8	3,9	88,2	1,5
Régions	4,8	2 078	1,4	5,1	69,5	1,8
Autres collectivités locales	1,2	2 154	0,4	0,9	48,3	1,9
Femmes	58,6	1 867	1,1	53,7	60,4	1,8
Hommes	41,4	2 053	1,0	46,3	73,1	1,7

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années.

2. Rémunération moyenne des personnes en place.

3. Centres communaux d'action sociale.

4. Établissements publics de coopération intercommunale (la métropole de Lyon a été classée parmi les EPCI à fiscalité propre).

Champ : France, salariés des collectivités territoriales en équivalent temps plein (hors militaires, assistants maternels et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

2 645 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en raison de primes spécifiques dont ils bénéficient. Le salaire net moyen en euros constants progresse dans les différents types de collectivité en 2017, et particulièrement dans les régions (+ 1,4 %).

Les disparités salariales sont quasiment stables

En 2017, la moitié des salariés de la FPT perçoit en EQTP au plus 1 758 euros nets par mois (figure 5). Un salarié de la FPT sur dix perçoit au plus 1 356 euros nets par mois (1^{er} décile ou D1) tandis qu'un sur dix gagne au moins 2 721 euros (9^e décile ou D9). Sur l'ensemble de la distribution, les disparités salariales sont globalement stables par rapport

à 2016 : le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, demeure à 2,01.

Le salaire net médian des fonctionnaires est de 1 836 euros mensuels, en hausse de 1,2 % sur un an ; celui des non-fonctionnaires hors contrats aidés s'élève à 1 506 euros, en hausse de 0,7 % par rapport à 2016. Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est la plus dispersée, avec un rapport interdécile de 2,03, contre 1,61 pour ceux de catégorie B et 1,55 pour ceux de catégorie C.

À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 4,9 % de moins que les hommes

En 2017, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPT s'élève en moyenne à 1 867 euros par mois, soit 9,1 % de moins que celui des hommes (2 053 euros). Moins important que dans les autres versants de la fonction publique, cet écart se réduit de 0,1 point par rapport à 2016. L'écart est plus marqué pour les salariés de catégorie A (15,6 %) que pour ceux de catégorie B (6,8 %) et de catégorie C (10,1 %). Les femmes ont plus fréquemment des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent relativement moins souvent les postes les plus rémunérateurs. Parmi les 40 % des salariés les moins rémunérés, deux tiers sont des femmes. Plus le salaire est élevé, plus la part des femmes diminue : parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés, seulement la moitié sont des femmes alors qu'elles sont 59 % dans l'ensemble de la FPT.

L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes dans la FPT s'explique pour moitié par des différences de positions professionnelles. Ainsi, étant donné la qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), la situation vis-à-vis du temps partiel, le statut, le type, la taille de la collectivité employeuse et l'ancienneté (approchée ici par l'âge), les femmes perçoivent en moyenne 4,9 % de moins que les hommes. Cet écart n'est pas pleinement comparable à celui présenté pour 2016 [Büsch, Goussen, 2018], du fait de l'évolution des grades dans le cadre de la PPCR. Cependant, à caractéristiques identiques comparables (c'est-à-dire en raisonnant à cadre d'emplois – plutôt que grade – identique), l'écart est stable.

Le salaire net moyen des salariés en place chez le même employeur progresse de 1,8 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail pendant les deux années, représentent deux tiers des effectifs de la FPT (74 % des fonctionnaires et 33 % des non-fonctionnaires ; figure 4). Le salaire net moyen de ces salariés présents continuellement deux années consécutives, appelé **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, augmente de 1,8 % en euros constants entre 2016 et 2017. Cette hausse reflète les gains liés à l'ancienneté et les progressions de carrière. Pour les fonctionnaires, la RMPP augmente de 1,7 %. Pour les non-fonctionnaires, elle augmente plus fortement, de 2,7 %, notamment en raison des titularisations

5 Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la FPT en 2017

	2017 (en euros)	Évolution 2016-2017 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 356	0,9
2 ^e décile	1 474	0,8
3 ^e décile	1 569	0,9
4 ^e décile	1 659	1,1
Médiane (D5)	1 758	1,2
6 ^e décile	1 879	1,3
7 ^e décile	2 037	1,2
8 ^e décile	2 278	1,2
9 ^e décile (D9)	2 721	1,0
D9/D1	2,01	0,00 point
Moyenne	1 944	1,0

Champ : France, salariés des collectivités territoriales en équivalent temps plein (hors militaires, assistants maternels et apprentis ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

d'agents : 16 % des salariés en place qui étaient non-fonctionnaires en 2016 ont été titularisés et leur rémunération a progressé de 8,0 % en moyenne en 2017.

Par ailleurs, 16 % des salariés de 2017 sont « entrés » dans la FPT en 2016 ou en 2017. De plus, 14 % sont qualifiés de « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2016 et une partie de 2017, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail au cours de ces deux années. Enfin, 17 % des salariés de 2016 sont « sortis » en 2016 ou en 2017.

L'augmentation du salaire moyen de l'ensemble des agents en 2017 se décompose entre l'évolution des salaires au sein de chaque groupe et celle des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de la RMPP contribue pour + 1,2 point à l'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble. La contribution des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, en particulier les bénéficiaires de contrats aidés, sont surreprésentés) est positive, mais bien plus faible (+ 0,2 point). À l'inverse, l'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants », qui reflète le fait que les agents entrants sont moins rémunérés que les agents partant à la retraite (« effet de noria »), pèse sur l'évolution moyenne du salaire pour - 0,3 point. ■

Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) sont obtenus à partir du **système d'information des agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés civils en France hors Mayotte, fonctionnaires et autres salariés employés par les collectivités territoriales (communes, départements et régions) et leurs établissements publics, qu'ils aient été ou non présents toute l'année. Les bénéficiaires de contrats aidés sont compris dans le champ. Les assistants maternels et les militaires sont exclus du champ (si la plupart de ces derniers sont employés dans la fonction publique d'État, certains le sont dans des services départementaux d'incendie et de secours). Depuis 2019, les apprentis sont également exclus du champ [Insee, 2019] ; les salaires en 2016 ont donc été recalculés sur ce nouveau

champ pour présenter des évolutions 2016-2017 cohérentes, avec notamment une estimation du salaire net moyen en euros courants revue de 1 902 euros à 1 905 euros par mois, par rapport à la première estimation sur ce champ [Büsch, Goussen, 2018].

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 8 000 euros, le salaire en EQTP est de $8\,000 / (0,5 \times 0,8) = 20\,000$ euros par an, soit 1 667 euros par mois. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris les postes à temps partiel et à temps non complet, sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Les postes à temps non complet concernent souvent des postes avec une quotité de travail inférieure à 50 % : postes d'animation dans le domaine périscolaire ou postes dans les petites communes.

La **filière** permet de répartir les fonctionnaires territoriaux suivant le secteur d'activité dans lequel ils exercent. Les filières sont décomposées en cadres d'emplois. Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires territoriaux, les cadres d'emplois sont composés de grades (dépendant de l'ancienneté, de la qualification ou de la responsabilité), subdivisés en échelons. La **grille** indiciaire détermine à échelon donné le traitement indiciaire.

Les cadres d'emplois sont répartis en **trois catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent, ces catégories recouvrant en partie les catégories socio-professionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément ou retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le

revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source Siasp, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** désignent les formes de coopération existant entre communes caractérisées par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires. Il s'agit en 2017 des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, des communautés de communes et des métropoles.

L'**évolution du salaire net moyen** retrace en plus des évolutions salariales individuelles les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une **évolution à structure constante** pour laquelle la structure des effectifs par **cadre d'emplois et statut** est figée au niveau de l'année précédente. Par ailleurs, elle se décompose entre les effets liés aux évolutions de salaire moyen des **personnes en place - RMPP**, des fluctuants, des entrants et des sortants d'une part ; et ceux de composition liés aux effectifs de ces groupes d'autre part. La définition des groupes n'est pas comparable à celle utilisée dans Donzeau, Pons (2019).

Pour en savoir plus

- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres*, DGAFFP, édition 2018.
- Insee, « En 2017, le salaire net moyen dans la fonction publique augmente de 0,9 % en euros constants », *Informations Rapides* n° 84, mars 2019.
- Donzeau N., Pons Y., « En 2017, l'emploi public est quasiment stable malgré la diminution des contrats aidés », *Insee Première* n° 1741, mars 2019.
- Goussen J., Godet F., « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.
- Büsch F., Mainguené A., « La baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale se poursuit en 2017 », DGCL, *Bulletin d'information statistique* n° 128, décembre 2018.
- Büsch F., Goussen J., « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1711, septembre 2018.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Code Sage IP191766
ISSN 0997 - 3192 (papier) /
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2019

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

